

**COMPTE RENDU REUNION COMITE SYNDICAL**

**SYMIELECVAR – 4 NOVEMBRE 2020**



Les délégués syndicaux du SYMIELECVAR se sont réunis le 4 novembre à 14h30 salle de réunion du syndicat à BRIGNOLES dans le cadre et le respect des mesures sanitaires liées au COVID-19.

Le quorum n'ayant pas été atteint le 27 octobre 2020 et conformément à la demande des délégués, la participation des membres présents lors de ces deux séances figure ci-dessous.

COMMUNES

COMMUNES	TITULAIRE	27/10/2020		04/11/2020			SUPPLÉANT	27/10/2020		04/11/2020		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	Patrick REGGIANI	X					Giovanni MACCHIA					
AIGUINES	Hélène CHAUVIN		X		X	X	Claudine BARTIAUX					
AMPUS	Alain POILPRÉ						Roland NARDELLI				X	
LES ARCS	Christophe FAURE						Stéphane HUDDLESTONE					
ARTIGNOSC-SUR-VERDON	Sylvain GARRON						Maria-Teresa LIOTARDO					
ARTIGUES	Yves SOUQUE		X				José-Pierre CYMES		X			
AUPS	Patrick VINCENTELLI	X		X			Christine DAUPHIN					
BANDOL	Jean-Pierre CHOREL						Franck BERTONCINI					
BARGEME	Patrick PELISSIER		X				Liliane MONTALAND				X	
BARGEMON	Christian BOBENRIETH				X		Patrick PELISSOU					
BARJOLS	Yves GIACOMELLI			X			Daniel VIRGIL	X				
LA BASTIDE	Norbert GROSSO	X					Charles FLOCCIA					
BAUDINARD-SUR-VERDON	Patrick LAURIN			X			Gabriel LABONDE	X				
BAUDUEN	Alexandre VEYRAC						Patrice GARILLON					
LE BEAUSSET	Gérard PERRIER	X					Hervé THEBAULT					
BELGENTIER	Roger ANOT		X		X		Thierry TEISSEIRE					
BESSE-SUR-ISSOLE	Didier MONTANARD	X					Jean-Pierre TAVERA					
BORMES-LES-MIMOSAS	Daniel MONIER	X			X		Jérôme MASSOLINI					
LE BOURGUET	Daniel ROUVIER						Jean-Paul ROUX					
BRAS	Daniel RATAJCZAK	X					Béranger MARTIN					
BRENON	Laurent ROUVIER						Armand ROUVIER					
BRIGNOLES	Philippe SCHELLENBERGER	X					Mouloud BELAÏDI					
BRUE-AURIAAC	Gilbert BESNARD	X			X		Dominique RICHARD					
CABASSE	Richard MAURIN	X					Olivier MISSENTI					
LA CADIÈRE-D'AZUR	Daniel ARLON	X					Sébastien MARTINEZ		X			
CALLAS	Daniel MARIA						Olivier CANAVESE	X				
CAMPS-LA-SOURCE	Joseph GUIX-AYATS						Julien GUIX-AYATS	X				
LE CANNET-DES-MAURES	André DEL PIA		X				Rémy FOUQUET			X		
CARCES	Vincent CLAVIER		X				Joseph HERBEL		X			
CARNOULES	Jean-Louis BOYER	X					Christophe CAILLOT					
LE CASTELLET	Michel THIBAUT	X					Jean-Paul SAINTE-MARIE					
CAVALAIRE-SUR-MER	Michel DELATTRE	X		X			Jean-Paul DUBOIS					
LA CELLE	Alain BŒUF						Jacques PAUL					
CHATEAUDOUBLE	Georges ROUVIER		X				Laure BERDUGO					
CHATEAUVERT	Jean-Luc MASSONNIER	X					Philippe SARACIVA					
CHATEAUVIEUX	David MICHEL	X					Jean-Louis NIETO					
CLAVIERS	Didier VALENTI						Ange CASTELLOTTI	X				
COGOLIN	Audrey TROIN						Jean-Pascal GARNIER					
COLLOBRIERES	Michel ARMANDI	X					Jean-Pierre RIZZO					
COMPS-SUR-ARTUBY	Yves CAMOIN						Charles BIGHETTI DE FLOGNY					
CORRENS	Guillaume ROUSTAN		X				Sabine LESCHEVIN		X			
COTIGNAC	Christian LAZARE	X		X			Philippe MARTIN					
LA CROIX-VALMER	Robert DALMASSO	X					Michaël REBOTIER					
CUERS	Jean-Claude ALBERIGO						Philippe KAUPP	X				
ENTRECASTEAUX	Romain DEBRAY	X					Evelyne QUILICI					
ESPARRON	Jean-Marc GICQUEL	X					Clément CESCAU					
EVENOS	Patrick IMBERT		X				Cédric CANGIALEONI		X			
LA FARLEDE	Robert BERTI						Jean-Louis VEBER					
FAYENCE	Alain GOUZON	X					Bernard HENRY					
FIGANIERES	Bernard CHILINI						Guy TACAÏLLE	X				
FLASSANS-SUR-ISSOLE	Corinne DEALLE-FACQUEZ		X	X			Jean-Paul HERCOURT	X				
FLAYOSC	Guy MEUNIER						Vincent D'AUBREBY					
FORCALQUEIRET	Thierry CONSTANT	X					Gilbert BRINGANT					
FOX-AMPHOUX	Yves KONNERT						Florent PALAZZOLI					
LA GARDE-FREINET	Thomas DOMBRY		X				Renaud PIROVANO					
GAREOULT	Michel LEBERER		X	X			Pascal FERRARI					
GASSIN	Agnès MARTIN	X					Sylvie BRUNET					
GINASSERVIS	Gilles LOMBARD		X				Michel MERCADAL	X				
GONFARON	Mario GROSSO	X					Jérôme LUPI					
GRIMAUD	Francis MONNI	X			X		Benjamin CARDAILLAC					
LE LAVANDOU	Nicolas COLL						Charlotte BOUVARD					
LA LONDE-LES-MAURES	Jean-Louis ARCAMONE	X					Gérard AUBERT					
LORGUES	Marc HEBREARD						René-Raymond MATHIAS					

COMMUNES	TITULAIRE	27/10/2020		04/11/2020			SUPPLÉANT	27/10/2020		04/11/2020		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
LE LUC	Véronique BOULANGER						Guillaume BEAUGEY					
LA MARTRE	Guy-Louis GOUYE						Luc ROUX					
LES MAYONS	Serge WICQUART	X					Catherine ISNARD					
MAZAUGUES	Jean-Luc CASSINOTO	X					Jean-Jacques FOLETTI					
MEOUNES-LES-MONTRIEUX	Joël PERENON						Erwan JAEN					
MOISSAC-BELLEVUE	Giovanni GENIO			X			Michel BLANC					
LA MOLE	Fabien CODOU		X	X			Philippe ULMANN		X			
MONTAUREUX	Jean-Antoine BOTTERO						Robert CECCHINATO					
MONTFERRAT	Raymond GRAS	X		X			Alain D'ALESSANDRI					
MONTFORT-SUR-ARGENS	Laurent JANVRIN			X			Joseph GALLUZZO	X				
MONTMEYAN	Yves BEGLIOMINI						Denis DAUPHIN					
LA MOTTE	Bruno FOURNAIRE	X					Éric BEYNAERTS					
LE MUJ	Alain CARRARA		X				Lionel SAUVAN			X		
NANS-LES-PINS	Michel FINK						Franck BARBET			X		
NEOULES	Christian RYSER	X		X			Christophe LACOMBE					
OLLIERES	Daniel TILMANT						Pierre ETTORI					
PIERREFEU-DU-VAR	Jean-Bernard KISTON	X					Jean-Luc ROVERE					
PIGNANS	Carole OLIBE			X			Jean SANTONI					
PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME	Olivier PAILLARD	X					Richard HOLGATE					
LE PLAN-DE-LA-TOUR	Gérald OLIVIER		X				Aline CHARLES		X		X	
PONTEVES	Jérôme D'ANELLA						Jean-Marc GAILLARD	X				
POURCIEUX	Jean-Raymond NIOLA			X			Mathieu MEGARDON					
POURRIERES	Patrick GAUTIER	X					Wilfried BARRY					
PUGET-SUR-ARGENS	Hervé JUREZ		X				Laurent CHABRIER					
PUGET-VILLE	Franck ASTESIANO	X					Pascal PELLEGRINO					
RAMATUELLE	Jean-Pierre FRESIA	X					Michel FRANCO					
RAYOL-CANADEL-SUR-MER	Olivier GHIBAUDO						Jean-Pierre MAGALHAES					
REGUSSE	Jean-Yves PICAULT				X		Michel GANDON					
RIANS	Alain LEFEVRE	X					Joël BLANC					
RIBOUX	Suzanne ARNAUD						Bernard ARCANGELI					
ROCBARON	Boris AYASSE	X					Michel ROUDEN					
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Jean-Claude SAVIO	X					Kader MERIMECHE					
LA ROQUEBRUSSANNE	Jean-Pierre GOUJON	X					Bernard BELORGEY					
LA ROQUE-ESCLAPON	Bernard PERRIMOND	X					Guillaume FABRE					
ROUGIERS	Serge PECORARO	X					Laurent MARINO	X				
SAINT-ANTONIN-DU-VAR	Antoine D'INGUIMBERT	X			X		Christian GIRAUD					
SAINT-CYR-SUR-MER	Christian PEYRARD	X					Jean-Paul ROCHE					
SAINT-JULIEN	Alain THOUROUDE		X	X			Bruno CHALLIER		X			
SAINT-MARTIN-DE-PALLIERES	Pascal KINZIGER						André CRESPI					
SAINT-MAXIMIN LA-STE-BAUME	Gabriel PICH	X		X			Paul KHADIR					
SAINT-TROPEZ	Claude HAUTEFEUILLE	X			X		Evelyne ISNARD					
SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE	Marc RAYNOUARD	X					André SIMONNEAU	X				
SALERNES	Cédric DUBOIS			X			Véronique CHAZAL	X				
LES SALLES-SUR-VERDON	André GUIGUES						Sébastien BOVERO					
SANARY-SUR-MER	Jean BRONDI						Daniel ALSTERS				X	
SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS	Joëlle MAINETTI	X					Patrice TOUMIAT					
SIGNES	Yves REYNARD	X					Gilles HERMITTE					
SILLANS-LA-CASCADE	Patrick CAGNOL						Eric RÉNOULT					
SOLLIES-PONT	Patrick BOUBEKER	X					Laurent SCHMITTE					
SOLLIES-TOUCAS	Luciano ROBERTI		X				Ludovic ESTAMPE		X		X	
SOLLIES-VILLE	Alain SABRIÉ		X		X		Nathalie VIAENE	X			X	
TARADEAU	Jean-Pierre CAMILLERI	X			X		Jean-Claude AUBIDERT	X				
TAVERNES	Alain GALLO						Eric TOURRET			X		
LE THORONET	Marc LEBORGNE				X		Sébastien GIROD-JOUFFROY					
TOURTOUR	Claude THOMASSIN						Fabien BRIEUGNE					
TOURVES	Gilbert CAMPERO						Daniel ROUX					
TRANS-EN-PROVENCE	Georges AURIAC	X					Jean-Paul GUYOT	X				
TRIGANCE	Anne-Gaëlle ESCUDIÉ				X		Corinne TORRES					
LE VAL	Norbert GIRAUD						Luc PERNEY					
VARAGES	Michel MOISSON		X				Gilles BLANC		X			
LA VERDIERE	Jean-Philippe BERSIA						Frédéric BUISSON					
VERIGNON	Philippe MURAT-DAVID						Nicolas GARNIER					
VIDAUBAN	Elie TROTET	X					André WICKE					
VILLECROZE	Pierre CONSTANS		X				Jean-Jacques PEIRANO		X			
VINON-SUR-VERDON	Gérard LA ROCCA	X					Guy ARMAND					

## CCPF

COLLECTIVITÉ	TITULAIRE	27/10/2020		04/11/2020			SUPPLÉANT	27/10/2020		04/11/2020		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
CCPF	Pascal GRAFF	X					Alain DRAU					
CCPF	Claude GIORDANO	X					Nicolas MARTEL					



## MAMP

COLLECTIVITÉ	TITULAIRE	27/10/2020		04/11/2020			SUPPLÉANT	27/10/2020		04/11/2020		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
MAMP	Didier KHELFA						Jean-Jacques COULOMB				X	

## MTPM

COLLECTIVITÉ	TITULAIRE	27/10/2020		04/11/2020			SUPPLÉANT	27/10/2020		04/11/2020		
		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.		Présent	Excusé	Présent votant	Excusé	Proc.
MTPM	Dominique ANTONINI		X				M.C. ARGIOLAS-PAGANELLI					
MTPM	Luc BAGNOL	X					Hélène AUDIBERT					
MTPM	André BAULON						Valérie BATTESTI				X	
MTPM	Martine BERARD		X				Hélène BILL					
MTPM	Philippe BERNARDI		X		X		Béatrice BROTONS					
MTPM	Véronique BERNARDINI						Jean-Luc BRUNEL				X	
MTPM	Katia BIZAT	X			X		Thierry CAMPUS		X			
MTPM	Jean-Charles BROCHOT		X				Hélène CAREN					
MTPM	Josy CHAMBON		X		X	X	Patrice CAZAUX				X	
MTPM	Stéphane CHAMP		X	X			Patrick CHATRIEUX					
MTPM	Marie-Hélène CHARLES						Hervé CILIA					
MTPM	Amaury CHARRETON		X				François CORNILEAU					
MTPM	Laurent CUNEO		X				Caroline DEPALLENS					
MTPM	Christine CUNIBERTI	X					Marisa DIAZ					
MTPM	Karima DRIDI		X				Anaïs DIR				X	
MTPM	Jean-Pierre EMERIC	X			X		Nadine ESPINASSE					
MTPM	Hervé FABRE						Ingrid FASS				X	
MTPM	Christophe FIORETTI	X			X		Alain FONTANA					
MTPM	Christel FITZNER	X			X		Christian GASQUET	X				
MTPM	Sébastien FRATELLIA						Brigitte GENETELLI				X	
MTPM	Sébastien GIOIA		X				Marcelle GHERARDI					
MTPM	Janig GUE						Cédric GINER					
MTPM	Pascale JANVIER		X		X		Eric GIRARDO		X		X	
MTPM	Corinne JOUVE		X		X		Elisabeth GUES					
MTPM	Valérie KADDOURI		X				Damien GUTTIEREZ					
MTPM	Xavier LAFAURE		X				Jean-Marc ILLICH					
MTPM	Guy LE BERRE		X				Florian JONET					
MTPM	Afida LEGHEDDAR						Amandine LAYEC					
MTPM	Dominique LEXA						Emilien LEONI				X	
MTPM	Jean-Eric LODEVIC						Grégory LO MONACO					
MTPM	Anne-Marie METAL	X			X		Béatrice MANZANARES		X			
MTPM	Valérie MONDONE		X				Jean-Claude MARASTONI					
MTPM	Isabelle MONFORT		X		X		Edwige MARINO					
MTPM	Sonia MOUSSAOUI		X		X	X	Sophie MONTBARBON					
MTPM	Joseph MULE						Roseline MOULARD					
MTPM	Michel OLLAGNIER	X		X			Pierre PARDIGON		X		X	
MTPM	Catherine PENARD	X					Audrey PASQUALI-CERNY					
MTPM	Denis PERRIER						Romain PELISSOU					
MTPM	Guy PHILIPPEAUX	X					Guy RAYNAUD					
MTPM	Didier RAULOT						Nicole REYNAUD					
MTPM	Alain ROQUEBRUN	X					Alexandre RISACHER					
MTPM	Chantal RUIDAVETS		X				Bruno ROURE				X	
MTPM	Marie SCHAEFFER		X				Francis ROUX				X	
MTPM	Hervé STASSINOS						Florent SALOMON					
MTPM	Albert TANGUY		X		X		Christian SIMON					
MTPM	Christian TOULOUSE						Christine SINQUIN				X	
MTPM	Magalie TURBATTE		X		X		Nathalie SORIANO				X	
MTPM	Jade VALLIORGUES						Joël TONELLI					
MTPM	Jean-Claude VEGA						Michel TRAVO					
MTPM	Béatrice VEYRAT-MASSON				X		Antoine VACCARO					
MTPM	Jean-Marc VIZIALE	X					Séverine VALVERDE	X				

Nombre de membres en exercice	Quorum	27/10/2020		04/11/2020		
		Nombre de membres présents	Nombre de membres excusés	Nombre de membres présents / votants	Nombre de membres excusés	Nombre de procurations
182	92	84	58	23	47	3

## **Procurations le 4/11 :**

Mme CHAUVIN donne procuration à M. NIOLA

Mme CHAMBON donne procuration à M. OLLAGNIER

Mme MOUSSAOUI donne procuration à M. RYSER

*Lors de la réunion du 27 octobre 2020 le quorum n'a pas été atteint. Conformément à l'article 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales, une nouvelle convocation pour le 4 novembre 2020 avec le même ordre du jour a été adressée aux délégués. Conformément aux dispositions du CGCT, la séance peut être ouverte sans condition de quorum et le Comité Syndical peut délibérer valablement.*

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un(e) secrétaire.

M. NIOLA est désigné secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance, remercie les membres présents et précise que les points suivants ont été rajoutés à l'ordre du jour :

- Remboursement des frais d'huissier au Président et 1<sup>er</sup> Vice Président du SYMIELECVAR
- Transfert de la compétence optionnelle n°7 (IRVE) de la commune du VAL au profit du SYMIELECVAR

### **1/ Décision modificative n°1 de l'année 2020**

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits votés au budget primitif du 28/02/2020 conformément au tableau présenté.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré autorise la décision modificative n°1 de l'année 2020 comme présentée par le Président.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

### **2/ Admission en non valeur**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, il est proposé au Comité Syndical de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes s'élevant à 0.22€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

DECIDE de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes :

-n°686 de l'exercice 2018 (objet : annuité emprunt SIE Sources d'Argens – montant : 0.01€) - créance minimale

-n°1259 de l'exercice 2017 (objet : maintenance d'éclairage public – montant : 0.20€) - créance minimale

- n°722 de l'exercice 2018 (objet : annuité emprunt SIEPERS – montant : 0.01€) – créance minimale

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 0.22€

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du SYMIELECVAR à l'article 6541 pour les créances admises en non valeur.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

### **3/ Indemnité forfaitaire de confection des documents budgétaires octroyée aux agents de l'État**

L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires permet d'octroyer une indemnité forfaitaire aux agents de l'État auxquels il est demandé des conseils ou des renseignements pour la préparation des documents budgétaires.

Il est proposé au Comité Syndical d'accorder l'indemnité forfaitaire de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 euros par an au receveur syndical.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- d'accorder l'indemnité forfaitaire de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 euros par an au receveur syndical à compter de 2020.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

### **4/ Délibération autorisant le trésorier à engager des poursuites à l'encontre des redevables de la collectivité et autorisant le Président à signer la convention de recouvrement**

Afin de pouvoir engager des poursuites à l'encontre des redevables de la collectivité n'ayant pas acquitté leurs dettes, malgré les relances, il est proposé au Comité Syndical, d'autoriser :

- le comptable du Trésor à engager des poursuites par voie administrative à tiers détenteur et de saisie d'huissier,
- le Président à signer la convention de recouvrement qui porte sur les conditions de recouvrement.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité :

- le comptable du Trésor à engager des poursuites par voie administrative à tiers détenteur et de saisie d'huissier,
- le Président à signer la convention de recouvrement qui porte sur les conditions de recouvrement.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0



## **5/ Mise à jour du tableau des effectifs du SYMIELECVAR AU 01/09/2020**

Il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre en compte les modifications intervenues depuis le 28/02/2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

-Adopte le tableau des effectifs actualisé joint à la présente délibération, qui prendra effet à compter du 01/09/2020.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal du SYMIELECVAR, chapitre 012 ;

-Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

## **6/ Fixation des participations des communes au titre des dépenses relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre de la DSP confiée à EASY CHARGE**

Depuis le 24 octobre 2020, le réseau Mouv'Elec Var construit par le SYMIELECVAR, est confié au délégataire EASY CHARGE qui devra en assurer le bon fonctionnement. Cette délégation prévoit une subvention de développement technologique et d'investissement, à verser au délégataire pour tenir compte, d'une part, de l'absence de rentabilité sur les premières années et, d'autre part, de l'ajout de bornes supplémentaires qui seront posées par EASY CHARGE.

Ces sommes sont réparties sur 8 ans, durée de la délégation et sont calculées au prorata des bornes à gérer. Le montant, par borne, lissé sur les 8 ans est de 400.00 € par an par borne. Le Syndicat fera face aux appels de fonds qui sont plus importants par rapport aux recettes des communes pour les 4 premières années.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré approuve à la majorité, le dispositif proposé par le Président.

Monsieur Franck Barbet s'abstient.

Pour	25
Contre	0
Abstention	1

## **7/ Adoption du règlement intérieur du SYMIELECVAR**

L'article L.2121-8 du CGCT prévoit l'adoption, dans les 6 mois qui suivent l'installation du Conseil Syndical, du règlement intérieur qui doit traiter des questions suivantes :

- Conditions de débat sur les orientations budgétaires ;
- Conditions de consultation des projets de contrat de service public ;
- Règles de présentation et d'examen des questions orales ;
- Composition et vote des Commissions syndicales ;
- Règles de fonctionnement interne.

Après avoir pris connaissance des termes du règlement proposé, et après avoir délibéré, le Comité Syndical, adopte à l'unanimité le règlement du SYMIELECVAR joint à la délibération.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

## **8/ Désignation des membres des différentes commissions**

Le Comité syndical dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées, chargées d'étudier les questions qui sont soumises au Conseil syndical, comme le prévoit l'article 6 du règlement intérieur du Syndicat adopté par délibération n°64 du 4/11/2020. Ces commissions sont constituées à titre permanent, c'est-à-dire pendant toute la durée du mandat du Président. Elles se réunissent sur convocation du Président quand il le juge nécessaire.

Le Président du SYMIELECVAR est Président de droit de chaque commission. Il désigne les membres de ces commissions à l'exception des membres représentants les EPCI de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Énergétique.

Seuls des membres titulaires du Comité Syndical peuvent siéger à ces commissions.

### **1 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)- Article L1413-1 du CGCT**

La Commission est composée au plus de 8 représentants d'associations locales désignés et d'au plus 10 membres titulaires désignés par le Président du Syndicat. Cette commission est chargée :

- d'examiner chaque année le rapport de concession
- d'effectuer une analyse de la qualité du service
- d'étudier les problèmes en relation avec le concessionnaire

Elle fonctionne suivant les dispositions réglementaires prévues dans l'article 5 de la loi N°2002-276 du 27 février 2002 et l'article L2143-4 du CGCT.

### **Ont été désignés membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :**

Nicolas COLL	LE LAVANDOU
Christine CUNIBERTI	MTPM (LA SEYNE/MER)
Raymond GRAS	MONTFERRAT
Gilles LOMBARD	GINASSERVIS
Jean-Raymond NIOLA	POURCIEUX
Christian RYSER	NEOULES

### **② LA COMMISSION FINANCES**

La Commission est composée d'au plus 8 membres titulaires désignés par le Président du Syndicat. Elle a pour but d'examiner les questions d'ordre budgétaire.

### **Ont été désignés membres de la Commission des Finances :**

Véronique BOULANGER	LE LUC
Jean-Bernard KISTON	PIERREFEU
Christian LAZARE	COTIGNAC
Christian RYSER	NEOULES

### **③ LA COMMISSION DES TRAVAUX**

La Commission est composée d'au plus 10 membres titulaires désignés par le Président du Syndicat. Elle a pour but d'examiner le programme de travaux d'effacement des lignes électriques aériennes et d'éclairage public qui sera voté par le comité Syndical ou le Bureau s'il en a reçu délégation.

### **Ont été désignés membres de la Commission des Travaux**

Roger ANOT	BELGENTIER
Boris AYASSE	ROCBARON
Michel DELATTRE	CAVALAIRE
André DEL PIA	LE CANNET
Michel LEBERER	GAREOULT
Anne-Marie METAL	MTPM (LA CRAU)
Francis MONNI	GRIMAUD
Carole OLIBE	PIGNANS
Patrick REGGIANI	LES ADRETS DE L'ESTEREL
Michel THIBAUT	LE CASTELLET

### **④ LA COMMISSION DE SUIVI ET CONTROLE DE CONCESSION**

La Commission est composée d'au plus 10 Membres titulaires désignés par le Président du Syndicat. Elle est chargée de suivre tout au long de l'exercice, les missions réalisées par le SYMIELECVAR en matière de contrôle de concession auprès des exploitants des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, d'examiner les comptes rendus d'activité et d'auditionner les délégataires.

### **Ont été désignés membres de la Commission de Suivi et Contrôle de Concession**

Roger ANOT	BELGENTIER
Michel ARMANDI	COLLOBRIERES
Jean-Raymond NIOLA	POURCIEUX
Guy PHILIPPEAUX	MTPM (OLLIOULES)
Luc BAGNOL	MTPM (LA VALETTE)
Christian RYSER	NEOULES
Alain THOUROUDE	ST JULIEN LE MONTAGNIER

### **⑤ LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CCPTE)**

La Commission est composée d'au plus 12 représentants du SYMIELECVAR désignés par la Président du Syndicat et de 12 représentants des EPCI.

Elle est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence les politiques d'investissement et de faciliter l'échange des données.

Elle se réunit au moins une fois par an.



### Ont été désignés membres de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique :

Jean-Louis ARCAMONE	LA LONDE
Stéphane CHAMP	MTPM (LA VALETTE)
André DEL PIA	LE CANNET
Cédric DUBOIS	SALERNES
Jean-Pierre FRESIA	RAMATUELLE
Patrick GAUTIER	POURRIERES
Alain LEFEVRE	RIANS
Anne-Marie METAL	MTPM (LA CRAU)
Daniel MONIER	BORMES
Olivier PAILLARD	PLAN D'AUPS
Guy PHILIPPEAUX	MTPM (OLLIIOULES)
Gabriel PICH	ST MAXIMIN STE BAUME

### 6 LA COMMISSION TRANSITION ÉNERGETIQUE ET MOBILITE DURABLE

La Commission est composée d'au plus 10 membres désignés par le Président du Syndicat. Elle a pour but d'examiner les questions en rapport avec la transition énergétique et la mobilité électrique.

### Ont été désignés membres de la Commission Transition Energétique et Mobilité Durable :

Jean-Claude ALBERIGO	CUERS
Boris AYASSE	ROCBARON
Nicolas COLL	LE LAVANDOU
Laurent CUNEO	MTPM (HYERES)
Cédric DUBOIS	SALERNES
Patrick LAURIN	BAUDINARD
Jean-Luc MASSONNIER	CHATEAUVERT
Olivier PAILLARD	PLAN D'AUPS
Michel THIBAULT	LE CASTELLET
Patrick VINCENTELLI	AUPS

Le Comité Syndical après avoir délibéré approuve à l'unanimité la désignation des membres des différentes commissions du SYMIELECVAR.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

### 9/ Désignation de deux délégués du SYMIELECVAR au SICTIAM (Syndicat Mixte d'Ingenierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et Méditerranée)

Par délibération n°58 du 5/07/2018 le SYMIELECVAR a acté l'adhésion au SICTIAM afin de mettre en place le RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) et a désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant à la Protection des Données devant contrôler le respect du RGPD et les droits découlant du traitement des données.

Le Syndicat a confié les missions suivantes au SICTIAM :

- assistance et conseil du registre RGPD,
- maintenance pour l'application RGPD,
- hébergement et prestations associées de l'application « publik-sve »

A la suite des élections du Conseil Syndical, il convient de procéder à la désignation de deux délégués (1 titulaire + 1 suppléant) devant siéger aux réunions du SICTIAM. Messieurs OLLAGNIER et RYSER proposent leur candidature.

Le Comité Syndical après avoir délibéré :

-approuve à l'unanimité la désignation de M. Michel OLLAGNIER (délégué titulaire) et de M. Christian RYSER (délégué suppléant) au SICTIAM.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

**10/ Désignation des représentants du SYMIELECVAR à AMORCE (Association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises)**

Le SYMIELECVAR a adhéré par délibération en date du 13/06/2017 à l'association AMORCE qui regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Elle a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets.

A la suite des élections du Conseil Syndical, il convient de procéder à la désignation de deux délégués (1 titulaire + 1 suppléant) devant siéger aux réunions de l'association. Messieurs OLLAGNIER et BOUBEKER proposent leur candidature.

Le Comité Syndical après avoir délibéré :

-approuve à l'unanimité la désignation de M. Michel OLLAGNIER (délégué titulaire) et de M. Patrick BOUBEKER (délégué suppléant) à l'association AMORCE.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

**11/ Remboursement des frais d'huissier avancés par le Président et le 1<sup>er</sup> Vice Président du SYMIELECVAR.**

Le Président propose aux membres du Comité Syndical d'autoriser le remboursement des factures de frais d'honoraires relatifs au retrait de clés électroniques remises au Président et au 1<sup>er</sup> Vice Président du syndicat à hauteur de 60,00€TTC chacun ;

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le remboursement des frais d'huissier mentionné ci-dessus au Président et au 1<sup>er</sup> Vice Président.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

**12/ Transfert de la compétence n°7 (Infrastructure de Réseau de Véhicule Electrique) de la commune du VAL au profit du SYMIELECVAR**

Par délibération en date du 24/02/2020 la commune du VAL a adopté le transfert de la compétence n°7 (Infrastructure de Réseau de Véhicule Electrique) au profit du SYMIELECVAR.

Le Comité Syndical après avoir délibéré :

-accepte à l'unanimité le transfert de la compétence n°7 de la commune du VAL au profit du SYMIELECVAR et décide d'entamer la procédure administrative ad hoc pour permettre à Monsieur le Préfet d'établir l'arrêté correspondant.

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

**INFORMATION AU COMITE SYNDICAL**

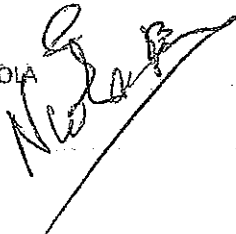
Le Président informe l'assemblée que la Commission d'appel d'offres du syndicat s'est réunie le 27/10/2020 pour attribuer le marché subséquent n°3 d'achat d'électricité.

Titulaire : EDF

M. Icke informe l'assemblée que la liste des communes adhérentes au groupement d'achat est désormais close mais que les communes n'ayant pas adhéré au groupement de commande pourront le faire, si elles le souhaitent, lors du lancement du nouvel accord-cadre des marchés subséquents en 2021.

Le Secrétaire de Séance

M. NIOLA



Le Président du SYMIELECVAR

M. OLLAGNIER

